

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

version 28/07/23 – traduction non officielle

## Championnat d'Europe FISLY Char à voile 2023 De Panne

30/09/2023 - 6/10/2023 Classes : 2,3,5,Standart

### DÉLIVRÉ PAR L'ORGANISATION

#### 1. Conditions générales de participation

1. Ce championnat est organisé selon le règlement de la F.I.S.L.Y. (RIRC et Annexes) et des règles spéciales émises par le comité d'organisation et les autorités.
2. En participant à le CE, chaque pilote déclare approuver l'ensemble des règles contenues dans la version Anglaise de ce document (General conditions of participation EC 2023). En particulier, ils acceptent et comprennent que :
  - a. Ils agiront de manière à ne jamais mettre en danger les autres.
  - b. Il s'engagent à suivre toutes les instructions du comité d'organisation, de la direction de course et des autorités.
  - c. Il sont conscients que le non-respect de ces règles peut entraîner la disqualification (courses et/ou épreuve) ou l'interdiction de prendre le départ.
  - d. Ils sont conscients de leur obligation de restituer tous les dommages causés par eux-mêmes (qu'ils soient volontaires, par négligence ou par leur comportement) au matériel du comité d'organisation.
  - e. Divisibilité. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions du présent accord n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du présent accord, qui resteront pleinement en vigueur.

#### 2. Briefing

1. Briefing général

Tous les pilotes participants doivent obligatoirement assister au briefing général le samedi 30 septembre à 18h00 à l'hôtel de ville de La Panne, Zeelaan 21.
2. Briefing quotidien

Un briefing pour toutes les classes se tiendra sur la plage près de la zone technique au début de chaque journée de course afin de définir les circuits pour les classes, les lignes de départ, l'ordre de départ, etc... Des informations spécifiques ou de dernière minute sur l'événement seront également annoncées à ce moment-là. Les pilotes et les chars à voile doivent être dans la zone technique et prêts à rouler 30 minutes AVANT l'heure annoncée du briefing (de course). L'ordre de roulage des classes pour le premier jour sera annoncé lors du briefing quotidien du premier jour. En principe, l'ordre de départ pour tous les jours consécutifs sera annoncé lors du briefing de la veille et sera affiché sur l'ONB (Official Note Board).
3. Briefing de course

Avant le départ de chaque course, le directeur de course du circuit tiendra un briefing spécifique à la course sur le circuit. La langue de ces briefings sera l'anglais et le français. Ce briefing est obligatoire.

### **3. Numéros de départ - Grille Morel**

Un autocollant contenant une grille Morel et les numéros de départ personnels des pilotes sera remis lors du briefing général à tous les pilotes en compétition. Chaque pilote est tenu d'apposer cet autocollant sur son char à voile avant la première course.

### **4. Départ**

Les pilotes qui partent trop tôt seront considérés comme "compromettant le résultat". (RIRC / attention spéciale du Jury)

### **5. Rouler pendant les courses des autres classes.**

Sans l'autorisation du directeur de course, il est absolument interdit de rouler pendant qu'une autre course est en cours. Les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront sanctionnés.

### **6. Contrôle technique**

L'équipe de course peut demander au jury d'effectuer un contrôle technique et une mesure des voiles à tout moment.

### **7. Sécurisation des chars à voile**

Lorsqu'ils ne roulent pas, les pilotes sont tenus de sécuriser leurs chars à voile afin d'éviter qu'ils ne se déplacent d'eux-mêmes ou qu'ils ne causent des dommages aux personnes ou aux autres chars à voile. Cela peut être sanctionné et les pilotes seront tenus responsables de tous les dommages causés par leur char à voile.

### **8. Accidents**

Les pilotes (et autres) impliqués dans un accident doivent se redresser le plus rapidement possible afin de signaler qu'ils ne sont pas gravement blessés.

### **9. Numéros de voile**

Chaque pilote doit utiliser le même numéro de voile pendant le championnat. Il s'agit du même numéro que celui qui a été appliqué lors de l'inscription. Les pilotes qui utilisent un numéro de voile différent ne seront pas notés. Les pilotes qui utilisent un numéro de voile peu clair ou difficile à lire ne seront pas non plus notés. (voir RIRC)

### **10. Le sponsoring**

Tous les pilotes sont priés d'apposer les autocollants des sponsors fournis par l'organisation à un endroit bien visible de leur char à voile. (sans sponsors, il n'est pas possible d'organiser des championnats aujourd'hui ou à l'avenir).

### **11. Spécifications de la classe**

Les pilotes restent responsables du respect des règles de classe. Le jury peut demander à l'équipe de contrôle technique de vérifier les spécifications de la classe pendant toute la durée de l'épreuve.

Si des anomalies sont détectées, le jury peut disqualifier le pilote pour toutes les courses précédentes effectuées avec ce char à voile.

Deux pilotes par classe seront désignés pour assister les commissaires techniques.

### **12. Circuit de course A et circuit de course B**

Il y a 2 circuits de course : Circuit A = direction du club vers l'Ouest (France) et Circuit B sera direction du club vers l'Est. En principe, les classes 2 et 3 rouleront sur un circuit et les classes 5 et Standart rouleront sur l'autre circuit. Cependant, en fonction des inscriptions aux courses, la direction de course peut en décider autrement.

### **13. Nombre maximum de chars à voile par classe et par pays**

Classe 2 et 3 : 10 chars à voile par équipe (m/f/x) + 2 champions (m/f)

Classe Standart et 5 : 16 chars à voile par équipe (m/f/x) + 2 champions (m/f)

### **14. Pilotes et inscription**

Chaque pilote doit être en possession d'un document FISLY ID 2023 attestant de la possession d'une licence nationale et d'une assurance responsabilité civile.

En signant ce document, le pilote déclare être médicalement apte à la pratique du char à voile en compétition amateur et en particulier pour un championnat international.

Chaque pilote peut être invité par l'organisation ou les autorités à fournir la preuve des documents attestant de la conformité de cet article.

Chaque pilote doit remplir le formulaire d'inscription sur le site [euro23depanne.be](http://euro23depanne.be) et payer les frais y afférents 1 mois avant le début du championnat.

Cette inscription doit être confirmée par un membre de la FISLY ou par la FISLY.

### **15. Prix journaliers**

Il y aura une remise de prix journalière pour toutes les courses.

### **16. Exclusion de responsabilité**

L'organisateur est le Royal Sand Yacht Club asbl sous l'autorité de FISLY.

Le comité d'organisation, la direction de course, les clubs organisateurs et les fédérations n'acceptent aucune responsabilité pour d'éventuels accidents, incidents ou pertes, qu'ils soient personnels ou matériels, survenus avant, pendant ou après le championnat d'Europe. Ceci s'applique également aux parkings, au clubhouse et à tout hébergement permanent ou non permanent (sur le site ou à l'extérieur).

Toutes les prescriptions de sécurité doivent être observées et respectées.

### **17. Fair-play**

Une attitude exemplaire de fair-play est attendue de la part de tous les pilotes, bénévoles et de l'organisation.

NOTE :

Il s'agit des conditions générales de participation. Chaque pilote accepte ces conditions en s'inscrivant.

Le "Règlement spécial" de ce championnat sera disponible pour les pilotes en septembre après approbation par le Conseil de la Fisly.